

REGLEMENT INTERIEUR DES PARCS

**Bienvenue au Parc Disneyland® et au Parc Walt Disney Studios® de Disneyland® Paris.
Pour votre sécurité et afin que vous passiez un agréable séjour dans les Parcs, nous vous demandons de respecter les règles suivantes :**

1. ACCES AUX PARCS

1.1. Contrôle d'Accès : Euro Disney Associés S.C.A. se réserve le droit d'inspecter visuellement ou à l'aide d'équipements spécifiques, vos vêtements, manteaux et effets personnels à l'entrée des Parcs et dans leurs enceintes pour des raisons de sécurité. **En cas de refus de la part du visiteur, Euro Disney Associés S.C.A se réserve le droit de vous interdire l'accès aux Parcs.**

Merci de noter qu'il est interdit d'introduire dans les Parcs :

- Les substances illicites, dangereuses, les boissons alcoolisées, les bouteilles en verre, les objets dangereux (notamment toutes armes de nature offensive ou défensive quelle que soit leur catégorie) et tout type d'objet ou jouet ayant l'apparence d'une arme à feu (ex : pistolet laser, pistolet à eau, ...) susceptibles de mettre en danger la sécurité des visiteurs.
- Les objets de nature à troubler la tranquillité des visiteurs (vuvuzela, portes voix, klaxons).
- Les perches télescopiques pour appareils photos ou téléphones portables, utilisées notamment pour les selfies.
- Les objets récréatifs tels que les drones ou tout autre jouet télé ou radiocommandé.
- Tout objet qu'Euro Disney Associés S.C.A. considèrerait comme inapproprié ou perturbant.

1.2. Objets Volumineux : L'introduction dans les Parcs d'objets volumineux et encombrants et en particulier bagages et valises dépassant 55cm x 40cm x 25cm, poches, roues, et poignées comprises, ne sont pas admis dans l'enceinte des Parcs. Nous vous recommandons de venir sans ces objets ou d'utiliser les consignes prévues à cet effet à l'extérieur des Parcs. En dehors des consignes et des quelques lieux prévus à cet effet, les salariés d'Euro Disney Associés S.C.A. sur les Parcs ne sont pas habilités à conserver vos objets.

Les poussettes et petits chariots sont autorisés à conditions de ne pas dépasser 92 cm x 132cm.

Néanmoins pour des raisons de sécurité, l'accès à certaines de nos attractions pourrait toutefois être refusé même si les objets sont conformes aux dispositions du présent règlement intérieur. Ainsi par exemple si l'utilisation des poussettes ou des petits chariots est autorisée, ceux-ci doivent être toujours laissés à l'extérieur des attractions.

1.3. Equipement de Déplacement : Sauf sur présentation de justificatif médical, il est interdit d'accéder à l'un ou l'autre des deux Parcs avec et/ou d'y utiliser des patins à roulettes, bicyclette, trottinette ou de tout autre engin de déplacement, motorisé ou pas.

1.4. Tenue : Une tenue correcte est exigée en toute circonstance ainsi que le port de chaussures, d'un haut et d'un bas.

Nous nous réservons également le droit, à notre discrétion et à tout moment, de refuser l'accès ou de reconduire à l'extérieur de l'enceinte des Parcs, toute personne portant une tenue, un maquillage ou un tatouage qui, entre autre, serait de nature à heurter la sensibilité des plus jeunes et d'un public familial, qu'Euro Disney Associés S.C.A considérerait comme inapproprié et qui pourrait encourager des interactions avec d'autres visiteurs ou les perturber en se faisant passer pour des personnages en costume. Tout vêtement trainant au sol est interdit. Il en est de même avec le port d'accessoires considérés comme pouvant impacter la sécurité dans nos attractions (capes, bâtons, ...).

Pour des raisons de sécurité, le port d'une tenue recouvrant totalement le visage est interdit sauf pour raisons médicales. Le port de costumes et de masques est interdit pour les visiteurs de 12 ans et plus (sauf pour raisons médicales). Lorsque qu'ils sont portés par les enfants en dessous de cet âge, les masques doivent leur permettre d'avoir en permanence une vision périphérique dégagée et permettre à autrui de voir complètement leurs yeux.

Il pourra être refusé l'accès à l'un ou l'autre des Parcs pour non-respect de ces exigences vestimentaires.

Lors d'événements spéciaux privés, des règles spécifiques peuvent être appliquées. Merci d'en prendre connaissance sur les supports dédiés à ces événements.

1.5. Mineurs : Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un parent ou adulte responsable pour pouvoir acheter leur billet d'entrée et accéder dans l'un des Parcs. Ils doivent être constamment surveillés.

Euro Disney Associés S.C.A. se réserve le droit discrétionnaire d'interdire l'accès des attractions aux enfants de moins de 7 ans non accompagnés par un adulte. De ce fait, les enfants seuls devront se soumettre à un contrôle de taille et d'âge à l'entrée des attractions.

Certaines attractions, spectacles et événements sont de nature à impressionner les plus petits et sont déconseillés ou interdits aux enfants de moins de 1 an (se renseigner auprès des employés pour la liste en vigueur).

Quel que soit leur âge les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents ou des personnes qui en ont légalement la garde, qui sont alors responsables des dommages qu'ils pourraient causer.

1.6. Animaux : Seuls les animaux d'assistance sont admis à l'intérieur des Parcs. Ils doivent être tenus en laisse et rester sous la garde du propriétaire. Leur accès est limité à certaines attractions (se référer au Guide accessibilité).

Nous vous remercions de ne pas nourrir les oiseaux et d'une manière générale les animaux sauvages que vous pourriez rencontrer.

1.7. Validité des Tickets d'Entrée : Vous vous engagez à vérifier et à respecter les conditions de validité du titre qui vous donne accès aux Parcs.

1.8. Sortie et Réadmission : Si vous désirez sortir de l'un ou l'autre des Parcs et être réadmis plus tard dans la même journée, assurez-vous auprès d'un employé présent avant la sortie/les tourniquets d'avoir tous les éléments nécessaires pour votre réadmission (tickets, tampons, ..).

2. CONSIGNES DE SECURITE ET D'HYGIENE

2.1. Comportement du Public : Les vols, troubles à l'ordre public, violences verbales et physiques, propos insultants, fraudes, escroqueries, états d'ébriété, atteintes aux bonnes mœurs, malveillances, non-respect des consignes de sécurité et du règlement intérieur, racisme, etc. peuvent amener Euro Disney Associés S.C.A. à intervenir et prendre les mesures qui s'imposent, que ce soit d'aviser les forces de police, engager un dépôt de plainte ou reconduire le visiteur à l'extérieur de l'enceinte des Parcs sans aucune compensation, remboursement ou autres recours. Pour des raisons de sécurité il est interdit de se déplacer ou courir de façon inconsidérée.

Nous vous demandons de respecter la propreté des lieux et les installations aménagées pour votre plaisir et votre confort.

Les repas collectifs qui nécessitent une logistique particulière (glacière, table, emballages volumineux) sont interdits dans les Parcs. Une zone de pique-nique est à votre disposition entre le parking et les entrées des Parcs.

Pour le confort et la sécurité de tous, il est interdit de boire, de manger, prendre des photos avec flashes ou filmer à l'aide d'éclairage dans les attractions ainsi que dans les files d'attente.

2.2. Evacuation des Parcs : La Direction se réserve le droit de limiter ou de refuser l'accès aux Parcs ou encore, d'évacuer l'un ou l'autre des Parcs si le taux de fréquentation est trop élevé, pour des raisons de sécurité ou en cas de « force majeure ».

2.3. Vols et Dommages sur les Biens des Visiteurs : Euro Disney Associés S.C.A. n'est pas responsable des vols, pertes ou dégradations de vos objets personnels dans l'enceinte des Parcs. Nous vous

recommandons d'utiliser la consigne à votre disposition à l'entrée de chaque Parc après vous être informés des conditions d'utilisation de celle-ci et de ne laisser aucun objet de valeur dans vos poussettes.

2.4. Comportements : Euro Disney Associés S.C.A. se réserve par ailleurs le droit discrétionnaire d'interdire l'accès à toute personne dont le comportement est de nature à porter atteinte à leur sécurité, à celle des autres visiteurs ou celle des attractions et lieux de spectacles.

2.5. Interdiction de Fumer : Les espaces couverts et non couverts des Parcs à Thèmes sont non-fumeurs, des espaces extérieurs ont été spécialement aménagés à l'attention de nos visiteurs fumeurs. Ce règlement s'applique également aux cigarettes électroniques.

2.6. Vidéo Protection : Ce site est équipé d'un système de vidéo protection exploité par Euro Disney Associés SCA. Ce dispositif de vidéo protection est installé pour la sécurité des personnes et des biens. Euro Disney Associés S.C.A. assure la responsabilité de la gestion du système, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Articles L 251-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure. Décret 2006-929 du 28 juillet 2006.

Informations et accès aux images auprès du Directeur du département SURETE PREVENTION & SECOURS, Tel : 01.64.74.40.00.

2.7. Objets Abandonnés : Euro Disney Associés S.C.A. se réserve le droit de gérer les objets abandonnés de la manière la plus appropriée et en collaboration avec les autorités compétentes.

3. ACCESSIBILITE DES ATTRACTIONS, SPECTACLES, RESTAURANTS, BOUTIQUES ET AUTRES ETABLISSEMENTS

3.1. Engagement des Visiteurs : Pour des raisons de sécurité, l'accessibilité et la participation à certaines attractions requièrent une bonne condition physique, une bonne santé, de ne pas souffrir d'hypertension, de problèmes relatifs à votre cœur, dos, cou, du mal des transports ou de tout autre état de santé ou de handicap susceptible d'être aggravé par cette aventure.

Ainsi chaque visiteur s'engage à avoir vérifié son état de santé avant sa venue aux Parcs et à avoir pris connaissance des avertissements, conditions d'accès et règles de sécurité en consultant les brochures, sites internet appropriés, et les informations à l'entrée des attractions, dans les guides ou auprès des employés des Parcs.

Les restrictions basées sur ces raisons de santé et de sécurité ne constituent pas des mesures discriminatoires.

3.2. Morphologie : Des restrictions de taille sont applicables. De même, la configuration des sièges et des dispositifs de sécurité des attractions peuvent empêcher les visiteurs ayant certaines morphologies d'y participer.

Le maintien du haut du corps doit être suffisant pour se tenir dans une position appropriée dans tout véhicule d'attraction.

3.3. Accès pour les Femmes Enceintes et les Personnes en Situation de Handicap : Les femmes enceintes et les personnes en situation de handicap permanents ou temporaires et toute personne pouvant bénéficier du droit de priorité dans les files d'attente sont priées de s'informer des risques, des conditions, des restrictions et des formalités d'accès de nos attractions, dans les lieux prévus à cet effet (City Hall pour le Parc Disneyland®, Studio Services pour le Parc Walt Disney Studios®) ou sur notre site internet avant leurs arrivée.

3.4. Visiteurs Photosensibles : Les attractions et spectacles utilisant des effets d'éclairage avec des lumières stroboscopiques clignotantes peuvent notamment heurter les personnes photosensibles et doivent donc être évitées.

3.5. Fermeture et Retard d'Ouverture : Certains spectacles, attractions, parades, restaurants, boutiques et établissements ont un caractère saisonnier et peuvent faire l'objet d'un retard d'ouverture ou d'une fermeture pour travaux, en raison de conditions climatiques défavorables ou de conditions de sécurité insuffisantes. Les visiteurs sont informés que ces fermetures peuvent s'opérer sans préavis.

4. INTERDICTION DE TOUTE ACTIVITE COMMERCIALE NON AUTORISEE

4.1. Vente à la Sauvette et Distribution de Prospectus : D'une manière générale la vente de tout biens et/ou de prestations de service au sein des Parcs, ainsi que la distribution de tracts, dépliants et autres imprimés ou panneaux par les visiteurs est formellement interdite. La revente de billets d'entrée au Parc est interdite.

4.2. Prises de Vues, Enregistrements et Copies : Toute image, vidéo, son ou photographie qui serait pris par un visiteur dans l'enceinte des Parcs ne pourra être utilisé qu'à des fins strictement

personnelles et non commerciales sauf autorisation expresse, préalable et écrite d'Euro Disney Associés S.C.A.

Le présent Règlement Intérieur est consultable sur le site internet www.disneylandparis.com et auprès des employés de Relations Visiteurs.